

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Lundi 24 juillet 2023

18 Heures

Présents : Mmes Joëlle ROSSI, Violette EGON, MM. Maurice CHARBONNIER et Julien SUEUR, Mmes Adeline BERNARD, Michelle FROMONT, Renée HASSAPIS, Marie-Laure GONTRAND, Isabelle TORAN et Valérie PESCHIER.
M. Dominique CALDERAN.

Absents : Monsieur Stéphanie OZIL donne procuration à Madame Violette EGON, Monsieur Marc TENDIL donne procuration à Monsieur Maurice CHARBONNIER, Madame Liliane COLAS donne procuration à Madame Joëlle ROSSI, Monsieur Franck SEGURA donne procuration à Madame Marie-Laure GONTRAND.

Madame Adeline BERNARD est élue secrétaire de séance.

COMPTES RENDUS CONSEILS PRÉCÉDENTS

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2023 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

Arrivée de Madame Marie-Laure GONTRAND qui n'a pas pris part au vote.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2023 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

Monsieur Julien SUEUR pose une question concernant la stérilisation des chats.

Madame Marie-Laure GONTRAND lui répond que la convention avec trente millions d'amis va être signée début août 2023 et que cela concerne les chats sauvages et non ceux des particuliers, que des devis vont être demandés aux vétérinaires et que les chats stérilisés sont relâchés au même endroit.

Monsieur Julien SUEUR demande « Pourquoi la consultation du Musée est détaillée sur le compte-rendu du 10 juillet avec de nouveaux éléments (L'élaboration d'une maquette en 3D) en plus de ceux déjà inscrits dans la consultation ? Remplacent-ils ceux demandés dans la consultation ou s'ajoutent-ils ?

Le Maire et le 1^{er} Adjoint répondent que la consultation « fait foi ».

Monsieur Julien SUEUR indique que le vide grenier prévu par le 3 septembre 2023 par les Amis de Tabias, a été déplacé au 17 septembre 2023.

Il parle également de la vente de la serre pour laquelle il présente un devis de 381 euros, pour la bâche.

Monsieur Julien SUEUR a pris contact avec une association non Lagorçoise pour utiliser la serre.

Il lui est répondu que c'est une bonne idée mais qu'au bout de trois ans de discussion, c'est un peu tard.

STATION ÉPURATION : Choix des entreprises

1) Lot 1 : Démantèlement et construction

Suite à la consultation pour le démantèlement et la construction de la nouvelle station d'épuration, quatre entreprises ont répondu pour le Lot 1 :

- SAS SEVIGNE/SAS Sylvain PELLET TP,
- SAUR/SAS AUDOUARD ET FILS/VL INGENIERIE EURL,
- SARL ISTEPP/SARL BOYER TP Canalisation,
- SIC EPUR/PEREIRA FTP.

Les résultats ont été présentés à la commission MAPA le 24 juillet 2023, après analyse par le bureau d'études RCI :

- SAS SEVIGNE/SAS Sylvain PELLET TP propose 377.955,00 euros HT,
- SAUR/SAS AUDOUARD ET FILS/VL INGENIERIE EURL propose 332.796,93 euros HT,
- SARL ISTEPP/SARL BOYER TP Canalisation propose 299.841,13 euros HT,
- SIC EPUR/PEREIRA FTP propose 313.513,85 euros HT.
-

Les entreprises ont été classées en fonction du prix des prestations (40%), de la valeur technique (50%) et du délai d'exécution (10%).

La commission MAPA propose SARL ISTEPP/SARL BOYER TP Canalisation, qui a obtenu la meilleure note, soit 95/100.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour valider le choix de la commission MAPA, SARL ISTEPP/SARL BOYER TP Canalisation, pour un montant de 299.841,13 euros HT.

2) Lot 2 : Réseau de transfert : poste de refoulement

Suite à la consultation pour le réseau de transfert, poste de refoulement, pour la nouvelle station d'épuration, deux entreprises ont répondu pour le Lot 2 :

- Pompage Rhône Alpes SASU,
- Groupement Canonge&Biallez/SARL BOYER TP,

Les résultats ont été présentés à la commission MAPA le 24 juillet 2023, après analyse par le bureau d'études RCI :

- Pompage Rhône Alpes SASU propose 79.200,00 euros HT,
- Groupement Canonge&Biallez/SARL BOYER TP propose 75.928,00 euros HT.

Les entreprises ont été classées en fonction du prix des prestations (40%), de la valeur technique (55%) et du délai d'exécution (5%).

La commission MAPA propose Groupement Canonge&Biallez/SARL BOYER TP, qui a obtenu la meilleure note, soit 97,38/100.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour valider le choix de la commission MAPA, Groupement Canonge&Biallez/SARL BOYER TP, pour un montant de 75.928,00 euros HT.

On espère un financement à 80% par des subventions ; reste 20%.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant une demande de proposition de prêt auprès de différentes banques.

COMMUNE : Demande de prêt

Madame le Maire propose d'effectuer les démarches pour obtenir des offres de prêts auprès des banques.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à effectuer ces demandes.

Le choix de la banque sera ensuite validé lors d'un prochain Conseil.

MAIRIE : Choix entreprise changement portes

Suite à la consultation concernant le remplacement des 6 portes en façade du bâtiment de la Mairie, deux entreprises ont répondu :

- RG Alu,
- Horizon menuiseries,

Les résultats ont été présentés à la commission MAPA le 24 juillet 2023 :

- RG Alu propose 28.452,00 euros HT,
- Horizon menuiseries propose 29.361,37 euros HT.

Les portes sont toutes sur mesure avec des impostes vitrées sur toutes les portes.

Le SDE subventionne les travaux à hauteur de 50%, dans le cadre de la rénovation énergétique

Après analyse, la commission MAPA propose de retenir le devis de RG Alu.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour valider le choix de la commission MAPA, RG Alu, pour un montant de 28.452,00 euros HT.

REMBOURSEMENT ÉLUE

Madame Violette EGON a avancé des frais alimentaires pour l'accueil des artistes des « Cordes en balade », pour un montant de 51,02 euros.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 51,02€ à Madame Violette EGON.

SERVICE TECHNIQUE : Emploi saisonnier

Pour information : Madame le Maire explique qu'une personne supplémentaire a été embauchée en contrat saisonnier, pour un mois, renouvelable une fois, pour renforcer l'équipe technique.

Madame Marie-Laure Gontrand demande à ce que la prochaine fois la commission « Personnel » soit mise au courant.

Madame le Maire explique l'urgence du besoin en personnel.

Le contrat de 6 mois, de Monsieur Guillaume SPICY est prolongé de 3 mois (jusqu'au 08 octobre 2023).

DIVERS

- Commission « Affaires scolaires » : Les enseignants souhaitent disposer de la petite salle de la cantine, utilisée pour les maternelles, ce qui impose la mise en place de 2 services.

Mme le Maire propose d'envoyer un courrier aux parents pour avoir leurs avis au plus tard le 08 août.

Cette configuration ne demande pas de personnel supplémentaire.

La discussion s'engage : Pourquoi agrandir les salles de classe ? Monsieur Julien SUEUR demande que les futurs Comptes-rendus des Conseils d'école soient envoyés à tous les élus. Il est prévu environ 80 élèves pour la rentrée 2023/2024.

- Fête du 15 août : elle n'aura pas lieu cette année, les jeunes ne sont pas assez nombreux.
-
- Marché des créateurs : le prochain est prévu vendredi 18 août 2023.
- Cinéma sous les étoiles : 108 personnes ont assisté à la projection du 18 juillet 2023. A partir de 100 personnes, cela ne coûte quasiment rien à la Commune.
- Aire de camping-car : il n'y a pas de quotas à respecter. Cet automne des arbres seront plantés. Il y avait une volonté d'ouvrir avant l'été pour se faire connaître et que le lieu soit connu. Attention aux avis négatifs vu le manque de végétalisation et le site pas totalement aménagé. La société gérante s'occupe aussi de la communication.
- Chemin de Vigier : Des devis ont été demandés à la Communauté de communes pour la rénovation du chemin. Madame le Maire explique que ce sujet sera traité en septembre.
- Chemin de l'Oliveraie : une chaîne barre l'accès, ce qui empêche le passage sur un chemin communal et un tas de terre est au milieu du chemin ; la patrouille (RCSC) a dû faire demi-tour.
Mme le Maire ira constater.
- Assainissement Tabias ; un compte-rendu de la réunion du 8 décembre est fait.
- Madame Renée HASSAPIS explique que Madame Marie-Christine VIGNE, du Domaine Vigne, n'est pas contente car des panneaux de signalétique leur appartenant, ont été retirés et non rendus. De plus, elle déplore que les deux marchés des créateurs organisés cet été, ont eu lieu au moment où elle n'était pas présente sur le marché.
- Association du marché : depuis deux semaines, un foodtruck de St Alban (criques) vient le vendredi soir et est adhérent à l'Association du marché pour une adhésion de 25€ par an.
Le foodtruck s'installe sur l'emplacement des commerces ambulants qui paient une location à la commune (100€). Il faut trouver une solution qui soit équitable pour tous.
- Monsieur Julien SUEUR a croisé Madame Carole AVIGNON du Champ des Collines ; ils travaillent avec la chambre d'agriculture pour un accueil de tourisme et doivent rencontrer la Communauté de Communes le 25 juillet.
Madame Adeline BERNARD explique qu'ils sont dans une zone naturelle où le tourisme n'est pas accepté. Un projet agri touristique ne sera pas soutenu par la CDPNAF. Il faut, selon elle, trouver d'autres solutions que l'agritourisme pour que les agriculteurs s'en sortent. Les aléas climatiques ou autres ont toujours été là Madame Violette EGON ajoute qu'ils ont besoin de diversification de revenus mais qu'ils sont sur des terres à vocation agricole ; l'intérêt général prime sur l'intérêt privé.
Ils demandent d'étendre la zone d'activité de Melvita jusqu'à leur hangar : la commune en a pris note.

Levée de séance à 19 heures et 45 minutes.